



DSM/22-942-54 du 19/09/2022

**PREPARATION DE LA RENTREE 2023 - POSTES SPECIFIQUES MINISTERIELS (POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX ET POSTES A PROFIL)**

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées - Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA - Mesdames et messieurs les principaux de collèges s/c de Mesdames et messieurs les IA-DASEN : Alpes de Haute Provence - Hautes-Alpes - Bouches-du-Rhône - Vaucluse - Monsieur le délégué régional académique de l'information et de l'orientation - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

Dossier suivi par : M. MAUREL - Tel : 04 42 91 71 63 - Mel : ce.dsm@ac-aix-marseille.fr

Les postes spécifiques ministériels regroupent 2 types de supports : les **postes spécifiques nationaux (SPEN)** et les **postes à profil (POP)**.

S'agissant des postes SPEN, leur nomenclature nationale limitative est la suivante :

- CPGE
- BTS Economie et gestion / sciences et techniques industrielles / Sciences physiques / Sciences et technologies du Vivant, de la santé et de la Terre (CSTS)
- Théâtre/Cinéma (CH 101/102)
- Sections binationales (CH 913)
- Arts, disciplines artistiques (CSAA, MADE)
- Sections internationales (CINT)
- Dispositif sportif conventionné (PEPS 704)
- PLP dessin d'arts appliqués aux métiers d'art (PLP)
- PLP spécialités requérant certaines compétences (PLP 445)
- Affectation des PSYEN : ONISEP, DRONISEP, DIO
- DDFPT (CTLY)

Je vous rappelle la nécessaire adéquation entre un poste SPEN et les nomenclatures nationales. Ainsi, le nombre d'heures à effectuer au sein des formations doit être significatif et doit être confié aux enseignants nommés.

S'agissant des POP, mis en place depuis la rentrée scolaire 2022, ils font l'objet d'un mouvement national dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles 2022. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. Le calendrier de ce mouvement, et notamment la date de remontée de ces postes au ministère, est identique à celui du mouvement SPEN.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023, **tous les établissements du 2<sup>nd</sup> degré public (CLG/LYC/LP/EREA)** sont invités à transmettre par courrier électronique à la division des structures et des moyens du rectorat ([ce.dsm@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dsm@ac-aix-marseille.fr)), leurs propositions d'évolution de postes spécifiques ministériels (transformation, suppression, création) **du 19 septembre au 5 octobre 2022, délai de rigueur.**

Vos demandes doivent être exclusivement formulées sur les documents type présentés en annexe I (formulaire de demande), II (fiche de poste SPEN) et III (fiche de poste POP). **Les annexes I et II sont présentes au format Excel et sont préremplies pour vous en faciliter l'utilisation, je vous remercie donc de les renseigner de cette manière.**

Les demandes de transformation ou de suppression nette de SPEN ou POP ne concernent que les postes vacants à la RS 2023.

Les corps d'inspection doivent être systématiquement associés à votre réflexion pour apporter leurs expertise et avis. Les fiches de poste relatives à vos propositions devront impérativement être revêtues de leur avis.

Pour information, un état de l'occupation des postes spécifiques nationaux et des postes à profil implantés dans l'académie au 01/09/2023 est également répertorié en annexe IV. J'attire votre attention sur l'importance de consulter cette liste pour votre établissement et de solliciter la DSM pour toute interrogation. En effet, cette campagne doit également être l'occasion pour vous, en lien avec les corps d'inspection, de faire le point sur la situation des postes spécifiques au sein de votre établissement et des personnels qui y sont affectés. Les services de la DSM se tiennent à votre disposition pour tout renseignement sur ces postes.

Je vous remercie par avance de votre concours.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*